

## Frontières ouvertes, sécurité organisée

### Sécuriser le territoire et fluidifier l'économie.

La frontière terrestre d'un Québec indépendant pourrait se concevoir comme l'expression d'une **autorité nationale** pleinement assumée et d'un instrument de puissance économique. Avec 813 kilomètres de frontière avec les États-Unis, 2 200 kilomètres le séparant de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, et 11 000 kilomètres de littoral, la frontière se présenterait moins comme une ligne qu'une ceinture de sécurité intégrée. Le Québec générerait actuellement 30 points d'entrée sur la frontière américaine, traitant annuellement près de 100 milliards de dollars d'échanges commerciaux. Pour compléter cette armature, le Québec devrait créer 15 à 20 nouveaux points de contrôle stratégiques sur les axes interprovinciaux majeurs, tels que les autoroutes 20, 40 et 417, afin de sécuriser les flux tout en permettant une circulation efficace des personnes et des marchandises. Le contrôle maritime sur le Saint-Laurent donnerait au Québec un levier de négociation considérable sur l'accès au cœur industriel des Grands Lacs, et la douane pourrait percevoir des redevances sur l'exportation des ressources naturelles, du bois aux minerais critiques en passant par l'énergie, afin de protéger la richesse nationale.



L'efficacité de ce dispositif s'appuierait sur un Centre National de Fusion des Données, doté d'une architecture redondante avec deux sites distants de 250 kilomètres, garantissant une disponibilité de 99,99 %. Une enveloppe de 800 millions à 1 milliard de dollars serait dédiée à la plateforme souveraine, incluant l'intelligence artificielle de ciblage des marchandises, la cybersécurité et les systèmes de contrôle biométrique. Le Centre coordonnerait l'ensemble des opérations douanières et d'immigration, y compris la gestion des e-visas et des permis de travail, de sorte que les agents frontaliers n'effectueraient que la validation biométrique finale. Une structure administrative centrale, forte de 600 experts en renseignement et droit, piloterait les opérations depuis un QG sécurisé, distinct des postes frontaliers.

Le cadre juridique reposerait sur un Code des Douanes propre au Québec, définissant les pouvoirs d'enquête, les droits des voyageurs et les barèmes de saisie, tandis que des Tribunaux Administratifs des Douanes et de l'Immigration assureraient le traitement rapide et autonome des litiges liés aux refus d'entrée ou aux saisies contestées. L'Agence d'Immigration fonctionnerait en synergie avec le Centre de Fusion des Données, assurant une opérationnalisation fluide et juridiquement solide.

Face aux flux illicites, le Québec devrait établir une unité de renseignement douanier d'élite, inspirée du modèle DNRED, pour surveiller et démanteler les réseaux de contrebande, notamment dans les zones sensibles comme certains territoires transfrontaliers mohawks. Des sources diplomatiques, notamment via les fuites de câbles américains, estiment à plus d'un milliard de dollars par an le manque à gagner et les risques sécuritaires liés à ces corridors. La doctrine prévoirait que le Québec puisse rétablir l'intégrité fiscale et sécuritaire sur l'ensemble du territoire, incluant les points de sortie et de transit, avec des protocoles d'intervention coordonnés et ciblés. La douane jouerait également le rôle de percepteur des redevances sur les ressources exportées pour protéger l'économie nationale.

Le modèle prévoirait une force de 4 000 à 5 000 agents frontaliers et 600 experts au QG, avec une masse salariale estimée entre 350 et 500 millions de dollars. L'investissement global pour l'ensemble du dispositif, incluant infrastructures, systèmes numériques, postes frontaliers et QG, serait compris entre 3 et 5 milliards de dollars. Les réalités locales, comme celles de la ville scindée de Stanstead, pourraient être prises en compte via des capteurs intelligents permettant aux résidents un passage fluide sans barrières physiques systématiques.

La mise en œuvre de cette doctrine d'État pourrait se lire dans les termes suivants : « *La liberté consiste moins à faire ce que l'on veut qu'à ne pas être soumis aux caprices des autres.* » -- Frédéric Bastiat, *La Loi*, (1850). « *Les douanes sont les sentinelles de l'industrie.* » -- Honoré de Balzac, *Pathologie de la vie sociale*, (1839). « *Nous ne devons jamais céder sur la protection de notre territoire, car sa sécurité est notre force et notre influence.* » -- Ronald Reagan, discours sur la défense, (1989). La frontière québécoise, pensée comme un instrument de puissance, un centre de décision et un levier économique, pourrait devenir le cœur d'une souveraineté étatique complète, garantissant la sécurité, la justice et la prospérité tout en permettant une circulation contrôlée et moderne des personnes et des biens.

Louis-Martin Carrière